



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

# **Procès-Verbal**

**Séance publique  
du  
Conseil général  
du  
26 mars 2010**



## CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 26 mars à 9 heures 35, le conseil général s'est réuni dans l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, président.

### 1 PRESENCES

#### **ONT ÉTÉ PRÉSENTS :**

MM. Jean-Claude AGISSON, Léo AÏELLO, André AUBERT, Mme Lydie AUTREUX, MM. Pierre BACQUÉ, Jacques BALLOT, Jean-Jacques BARBAUX, Michel BÉNARD, Gérard BERNHEIM, André BERQUIER, Jean-Pierre BONTOUX, Jean CALVET (jusqu'au rapport n° 5/07 inclus), Bertrand CAPARROY, Bernard CORNEILLE, Mme Monique DELESSARD, MM. Jean DEY, Vincent ÉBLÉ, Francis ÉLU, Gérard EUDE, Nicolas FENART, Christian FROT, Jean-Paul GARCIA (à compter du rapport n° 2/03), Jean-Jacques HYEST, Yves JAUNAUX, Jacky LAPLACE, Olivier MORIN, Jean-Louis MOUTON, Mme Paule NOURY, M. Jean-François PARIGI (jusqu'au rapport n° 4/07 inclus), Mme Michèle PELABERE, M. François PERRUSSOT, Mmes Valérie POTTIEZ-HUSSON, Danièle QUERCI, MM. Pierre RIGAULT, Jean-François ROBINET, Dominique SATIAT, Mme Maud TALLET, MM. Didier TURBA, Lionel WALKER.

#### **ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Jean CALVET à M. Jean DEY (à compter du rapport n° 6/01) ;  
Mme Anne CHAIN-LARCHÉ à M. Pierre RIGAULT ;  
M. Jean-François PARIGI à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (à compter du rapport n° 5/01) ;  
Mme Laurence PICARD à M. Jacques BALLOT ;  
M. Bernard RODIER à M. Jean-Claude AGISSON ;  
M. Vincent TONI à M. Jean-Jacques HYEST.

#### **A ÉTÉ ABSENT :**

M. Jean-Paul GARCIA (jusqu'au rapport n° 2/02).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité l'ensemble des délibérations inscrites à son ordre du jour.

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.  
Sont excusés Anne Chain-Larché et Laurence Picard.

## 2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres :

- une plaquette sur le Tzen Sénart-Corbeil de 2011 ;
- le journal d'information de la future liaison Sénart-Corbeil ;
- la lettre d'information n° 2 de Seine-et-Marne en projets ;
- la lettre 100 % sport de février 2010.

## 3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le mardi 6 avril à 10 heures 30 car le lundi de Pâques est férié ;

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 16 avril à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le 12 avril à partir de 10 heures 30 et la commission des finances le 14 avril à 9 heures.

La commission spéciale projet de territoire se tiendra le 7 avril.

La commission consultative des territoires et celle des forces vives se réuniront le 14 avril à l'auditorium de la direction des archives à 20 heures.

## 4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates pour vos agendas de diverses manifestations :

- le 27 mars à 20 heures 30, clôture du festival H'Optimum à Fontainebleau ;
- le 27 mars à 20 heures 45 scènes rurales à Montarlot ;
- le 30 mars à 17 heures, signature de la convention de partenariat avec le rectorat pour les 10 collèges expérimentateurs TICE, au Châtelet-en-Brie ;
- le 1<sup>er</sup> avril à 19 heures, le trophée de l'Espoir mensuel – Lauréat Guillaume Profit à Pontault-Combault ;
- le 2 avril à 20 heures 45, un spectacle des Scènes rurales à Sainte-Colombe ;
- le 6 avril à 15 heures, le lancement de l'opération « dotation de 300 livres pour les collèges expérimentateurs CDI » à Verneuil-l'Étang ;
- le 6 avril à 18 heures 30, dans le cadre des rendez-vous du mardi, conférence de Cécile Fabris sur le thème « Les affaires judiciaires », à Dammarie-les-Lys ;
- Les 6, 7, 8 et 9 avril de 13 heures 30 à 18 heures, forum pour l'ouverture de la nouvelle consultation de planification de la MDS de Sénart à Lieusaint. Si mes informations sont bonnes, on y accueille des publics scolaires. C'est pour cela qu'il y a quatre après-midi.
- le 8 avril, déplacement dans le canton de Montereau-Fault-Yonne ;
- le 9 avril se tiendra un forum jobs d'été à Melun auquel nous apportons notre contribution ;
- le 9 avril à 18 heures 30, le vernissage de l'exposition « Un âge d'argent, premiers métallurgistes en Europe occidentale », au musée de la préhistoire à Nemours ;
- les 9 et 10 avril un spectacle des scènes rurales à Rebais ;
- le 10 avril une journée de restitution de la campagne d'inventaire du patrimoine industriel de la vallée de la Seine. C'est une opération importante de notre direction des archives en lien avec les services régionaux de l'inventaire.
- le 11 avril, rando des 3 châteaux où vous êtes conviés à marcher d'abord et à accueillir les randonneurs ;
- le 12 avril j'irai dans le canton de Torcy ;
- le 13 avril de 9 heures à 12 heures, signature du schéma des personnes handicapées à Coubert dans le grand amphithéâtre ;
- le 15 avril je serai dans le canton de Lizy-sur-Ourcq.

## 5 ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Je veux vous présenter quatre nouveaux arrivants dans les services départementaux depuis notre dernière séance :

- Jean-Jacques Lefebvre était déjà dans nos services. Il succède à Alain Divri comme nouveau directeur des grandes opérations au sein de la DPR depuis le 1<sup>er</sup> février ;

- Chantal Bublot succède à Antoine Renet qui nous a quittés pour exercer le beau métier d'avocat. C'est la nouvelle directrice des affaires juridiques et patrimoniales au sein de la DGAR. Elle a été recrutée le 15 mars.

- Sarah Roblet, collaborateur de cabinet, recrutée le 1<sup>er</sup> mars, chargée de suivre les dossiers des solidarités ;

- Thomas Bertin qui avait un CDD a été recruté le 1<sup>er</sup> mars en qualité de conseiller technique chargé des interventions et des relations internes.

Ils succèdent à Sylvain Mulard qui est passé dans les services du département et à Mélanie Opinel qui est désormais la directrice de cabinet du maire d'Othis notre collègue Bernard Corneille.

Il n'y a pas de création de postes. Ce sont des simples remplacements. Cela correspond à notre situation budgétaire tendue.

## 6 PROCES-VERBAUX

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix les procès-verbaux de nos séances des 18 décembre 2009, 29 janvier et 1<sup>er</sup> février 2010

Avez-vous des observations ? ...

Ces procès-verbaux sont adoptés.

Je vous en remercie.

Jacques Ballot demande la parole.

M. BALLOT. J'ai noté une invitation à une réunion le vendredi 2 avril à la MDS de Provins pour les assistantes à domicile. Je regrette d'avoir été prévenu aussi tardivement. Le courrier envoyé est daté du 24 ; pour le 2 c'est un peu court ce qui pose des problèmes d'organisation.

M. BERNHEIM. Les services d'aide ménagère à domicile demandent qu'on participe à une coordination avec les maires autour de ces associations. Je suis désolé si l'information est parvenue tard mais cette coordination est indispensable. C'est pour redéfinir le rôle de la commune, du département et des SAD.

M. BALLOT. Je ne mets pas en cause la réunion, mais la date et le court délai.

M. BERNHEIM. Tu as raison.

M. LE PRESIDENT. Il est prévu six réunions de même nature. On vous fera passer avant la fin de la journée par mail, le programme des six réunions pour que vous puissiez prendre vos dispositions pour vous y rendre. On invite les SAD et les maires des territoires concernés puisqu'il s'agit de préciser les relations institutionnelles et le rôle des uns et des autres entre les services d'aide à domicile, les communes et le département.

## 7 DESIGNATION

N° 77/01

M. LE PRESIDENT. Nous devons procéder à la désignation des conseillers généraux au sein de la commission locale d'information et de surveillance du site de la REP à Fouju et Moisenay.

Je vous propose de désigner Jean Dey comme titulaire et Jacky Laplace comme suppléant.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Ces personnes sont désignées.

## 8 INFORMATIONS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres :

- des informations sur les marchés publics ;

- une information concernant la mise à disposition de Michel Billecocq au CAUE.

Ces informations sont réglementaires.

#### 9 HONORARIAT A MICHEL VALLIER

M. LE PRESIDENT. Je vous précise que nous aurons le plaisir en fin de séance, d'accueillir Michel Vallier, déjà dans la tribune du public, comme conseiller général honoraire.

#### 10 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues nous avons 50 rapports à examiner pour cette séance.

Je vous informe que le rapport n° 5-02 relatif à un projet de convention avec le CRDP d'Aquitaine, relatif à la réalisation du logiciel Mathenpoche niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> est retiré de l'ordre du jour après les débats en commission. J'ai pris cette décision considérant qu'il était prématuré de délibérer dans le sens qui nous était proposé.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit de modifier légèrement le programme leader d'une part et le programme d'actions du parc du gâtinais français, ainsi que les allocations budgétaires afférentes. L'économie globale du programme n'est absolument pas changée.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 1-02

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Par délibération en date du 2 juillet 1980, le conseil général a demandé à être saisi de toute candidature à un contrat régional, impliquant la participation financière du département. A ce titre, je vous propose d'examiner le projet élaboré par la commune de Servon. La subvention départementale à ce contrat s'élève à 306 959 €.

Les opérations sont les suivantes :

- la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement dont le coût des travaux est estimé à 920 587 € H.T.
- la restauration de l'église Sainte Colombe/Saint Louis dont le coût des travaux est estimé à 995 030 € H.T.
- le remplacement de la toiture du groupe scolaire de la Butte aux Bergers dont le coût des travaux est évalué à 792 000 € H.T.

L'ensemble du contrat régional s'élève ainsi à 2 707 617 € H.T.

Avis favorable de la commission.

M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-03

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Deux projets de contrats ruraux vous sont soumis pour validation.

Il y a d'abord un troisième contrat rural pour la commune d'Amillis dans le canton de La Ferté Gaucher avec la restauration du clocher, celle du collatéral sud du chœur et la mise en valeur de l'église. La subvention du département s'élève à 105 000 €.

Il y a ensuite un second contrat rural pour la commune de Champdeuil dans le canton de Mormant. Il comporte : la restauration de l'église qui est un édifice non protégé, l'aménagement de la place du village, l'aménagement et l'extension du cimetière. La participation du département s'élève à 105 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.



N° 1-04

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cette étude de piquetage lancée par le département avec une étude plus fine sur les chefs-lieux de canton et un certain nombre de communes exemplaires ce qui permettait d'extrapoler les résultats.

Dans le même temps nous ouvrons la possibilité pour un certain nombre d'EPCI, de profiter du marché que nous avons lancé et des subventions de la région et de la Caisse des Dépôts et Consignations qui nous accompagnent dans cette étude.

Il s'agit aujourd'hui de valider la convention que nous allons signer avec les instances communautaires qui ont délibéré favorablement, la communauté d'agglomération du pays de Meaux, la communauté de communes de l'Orée de la Brie, le syndicat d'agglomération nouvelle du Val d'Europe.

Les études menées dans ce cadre ont permis de déterminer la cohérence d'un réseau départemental. Je vous invite chers collègues, chaque fois que vous entendez parler de projet de capillarisation du réseau, à prendre contact avec nous et à bien préciser à vos interlocuteurs que la réalisation ne peut se faire véritablement que dans un cadre départemental en respectant une certaine cohérence. Sinon c'est absolument contre productif.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

C'est une étape supplémentaire. Elles sont toutes importantes.

N° 1-05

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Conscient des mutations rapides liées aux technologies de l'information et de la communication TIC, le conseil général de Seine-et-Marne a investi de manière significative dans la constitution du réseau «Sém@for 77 ». Aujourd'hui, ce réseau, de près de 1 200 km, dessert en très haut débit les zones d'activités, les services publics et les centraux téléphoniques. Ces dessertes permettent notamment de maintenir et d'attirer les entreprises en Seine-et-Marne. Le présent rapport a pour objet la mise en place, à titre expérimental dans un premier temps, d'un dispositif d'aide au développement des usages numériques en faveur des entreprises de moins de 250 salariés et de déterminer les modalités d'intervention de l'aide départementale.

Un dispositif similaire est déjà mis en place par la région qui permet aux entreprises de bénéficier par projet de 15 000 €. Notre dispositif permettrait aussi de donner 15 000 € et le total serait de 30 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-06

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Depuis 2007, le département est adhérent à trois pôles de compétitivité, Advancity, Cap Digital Paris Région et AsTech Paris Région.

Depuis la mise en place de cette politique, le département a cofinancé 25-projets : 17 entreprises et 8 laboratoires partenaires dans des projets collaboratifs ont été financés pour un montant respectif de 3 349 880 € et 1 481 516 €, soit au total une participation départementale de 4 831 396 €.

Aujourd'hui le contexte de crise économique oblige le département à soutenir plus encore les entreprises seine-et-marnaises dans leur projet de développement.

Le présent rapport a pour objet de faire évoluer le dispositif d'aide dans le cadre des pôles, en créant l'aide à l'innovation partenariale. Elle nous permettra de financer des projets de PME labellisés par d'autres pôles.

Le budget 2010 voté le 1<sup>er</sup> février prévoit pour cette action une dotation de 350 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-07

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La convention proposée s'étalera sur une période de trois ans. Elle a pour objet de formaliser les modalités de collaboration du CAUE avec le département et de définir les modalités de reversement du produit de la taxe.

Ce partenariat a porté des projets de grande importance. En 2009 le CAUE s'est investi dans l'atlas des paysages, dans l'organisation de la manifestation Couleur jardin.

Pour les années à venir il y aurait quatre axes principaux : le travail collaboratif, les contributions autonomes du CAUE en lien avec les politiques et les réflexions du département, les démarches événementielles, la communication du CAUE.

On versait la taxe mensuellement par douzième. Il est proposé de procéder au reversement chaque trimestre à terme échu des encaissements perçus par le département. Sachant que cette procédure a pour avantage de faire coïncider au plus juste les encaissements et les reversements de la taxe CAUE et donc d'éviter un déphasage pénalisant.

Avis favorable de la commission.

M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-08

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. L'aménagement proposé repose sur la restauration et la création de cheminements, permettant au public de découvrir les paysages. On met également en valeur les ruines d'un ancien château avec une renaturation ambitieuse des bords de la Marne.

Le montant des travaux est estimé à 380 000 €. Sachant que d'autres partenaires dont l'agence des espaces verts et l'agence de l'eau vont être sollicités pour participer au financement.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 2-02

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable unanime de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

(*M. Perrussot n'a pas participé au vote.*)

N° 2-03

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent rapport a pour objet d'actualiser les barèmes des prestations sociales en faveur du personnel départemental. Le montant est revalorisé chaque année. L'augmentation est en moyenne de 0,78 %. Cela concerne l'aide à la restauration pour les repas, l'aide aux familles, l'aide aux séjours d'enfants, l'aide concernant les enfants handicapés ou infirmes.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-04

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Après une année de gestion, il apparaît opportun de céder la propriété des livres, des compact-discs et du mobilier au Comité des Œuvres Sociales de Seine-et-Marne afin de lui permettre d'assurer une réactualisation permanente du fonds et un aménagement de l'espace.

Il y a un amendement pour ajouter une annexe qui a été oubliée.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de décision amendé.

Il est adopté amendé à l'unanimité.



M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.  
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme après une discussion intéressante car c'est une compétence nouvelle. Je m'étais rapproché du secrétaire général de la préfecture pour en savoir un peu plus. Il m'a convaincu que c'était une bonne chose.

M. ROBINET. J'ai une question technique à la page 2. Je note la suppression du critère de distance de cinq kilomètres en zone urbaine qui est ramené à trois kilomètres. Il y aura des dépenses supplémentaires pour le conseil général.

M. LE PRESIDENT. D'abord pour le STIF et pour nous, dans la mesure où nous assurons la gratuité. A moins que nous décidions de ne pas accorder la gratuité entre 3 et 5 kilomètres ce qui me paraît difficile.

Ce dossier révèle notre difficulté. Si nous avons renoncé à assurer nous-mêmes dans la proximité, la gestion de ces transports scolaires, laissant au STIF le soin de s'organiser dans les territoires, nous aurions été moins confrontés à l'exigence d'assumer la responsabilité. Néanmoins le STIF aurait procédé à un certain nombre d'ajustements des dispositifs qui prévalaient du temps de la gestion par l'Etat. De toute façon il y aurait eu des conséquences.

Votre exemple est tout à fait dans ce cadre Jean-François. Ce n'est pas parce que le département reprend la gestion de la compétence, que le règlement régional est modifié. La modification vient de la préoccupation du STIF pour harmoniser partout en Ile-de-France sur trois kilomètres.

Nous avons plaidé pour qu'on tienne compte des spécificités seine-et-marnaises. La mobilité des scolaires en Seine-et-Marne est une question importante alors même qu'à Paris et dans la première couronne c'est moins sensible, dans la mesure où l'offre des transports réguliers est suffisante. A Paris les scolaires prennent le métro et le bus. Chez nous on compte quelques lignes régulières de transport mais le plus souvent nous avons des lignes spécifiques. Tout cela a un coût.

Après analyse approfondie et négociations raisonnablement longues avec nos partenaires du STIF, nous avons considéré que nous pouvions entrer dans une gestion par notre direction des transports. Le STIF a accepté bon nombre de nos revendications concernant le transfert des personnels, le règlement des transports. Les trois kilomètres auront un coût mais cela donnera satisfaction à bien des communes qui demandaient une harmonisation entre les 3 et 5 kilomètres.

M. GARCIA. Pour la subdélégation aux collectivités territoriales, quels vont être les critères ? Est-ce les critères actuels ou est-ce qu'on renégocie ?

M. LE PRESIDENT. C'est très compliqué. Vous parlez des opérateurs locaux. Aujourd'hui on a des syndicats *ad hoc*, des syndicats intercommunaux plus classiques qui sont les opérateurs de proximité, autrefois pour le compte de l'Etat aujourd'hui du STIF, demain pour notre compte et derrière nous pour le STIF.

Nous souhaitons que pour la prochaine rentrée, les savoir-faire et les contractualisations qui existaient puissent se poursuivre et se maintenir parce que nous ne sommes pas en capacité de nous substituer à l'ensemble des opérateurs pour reprendre de façon centralisée tous les contrats avec les transports privés. Ensuite il nous faudra revisiter les contractualisations qui peuvent exister avec ces opérateurs de proximité.

André Aubert va compléter mon propos.

M. AUBERT. Des contacts vont être pris avec les organisateurs locaux pour mettre au clair autant que possible, ce dossier assez compliqué.

M. MOUTON. C'est d'autant plus compliqué que nous en parlerons dans le cadre de la simplification et du nombre de syndicats intercommunaux. Il faut que la carte syndicale soit revue. Ça sera discuté au niveau de la CDCI. La coopération intercommunale existe aussi en la matière.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-02

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport a pour objet la reconduite de la convention entre le département et l'association OPTILE relative au financement par le département de 35 % du montant des cartes scolaires OPTILE pour l'année scolaire 2010/2011.

En ce qui concerne les règles d'éligibilité de cette participation, le STIF a maintenu les différentes règles de subventionnement qui avaient été fixées par l'Etat lorsqu'il en avait la compétence, dans l'attente du nouveau règlement régional des transports scolaires.

Quant au taux de participation du STIF, il a été fixé à 65 % pour l'ensemble des élèves déclarés subventionnables en Ile-de-France par décision du STIF.

Pour compléter cette participation financière du STIF aux élèves subventionnables, il est proposé aux départements volontaires de fixer par voie de convention entre le département et OPTILE, les modalités d'une contribution complémentaire.

Dans ce cadre, le département de Seine-et-Marne, conformément à sa politique de gratuité des transports scolaires, a conclu une convention bilatérale avec OPTILE le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de 2 ans dont l'échéance se situe le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Cette nouvelle convention reconduit les modalités du dispositif actuel pour l'année scolaire 2010/2011.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 3-03

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport a pour objet d'approuver la signature de deux nouvelles conventions entre d'une part le département et la S.N.C.F. ; d'autre part le département et la R.A.T.P. relatives au financement par le département de 35 % du montant des cartes d'abonnement scolaire S.N.C.F. et R.A.T.P.

Le syndicat des transports d'Ile-de-France finance les titres de transport scolaire à hauteur de 65 %, crédits de l'Etat transférés au S.T.I.F.

Le conseil général de Seine-et-Marne complète la participation du S.T.I.F. et accorde 35 % aux ayants droit.

D'une manière générale, ces nouvelles conventions reconduisent les modalités du dispositif actuel pour l'année scolaire 2010-2011.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 3-04

M. AIËLLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. La convention de financement signée le 15 avril 2005 arrivant à expiration, ce rapport propose à l'assemblée départementale l'approbation d'un avenant de prolongation du dispositif «Améthyste Gratuité» sans modification de critère. 3 174 Seine-et-marnais bénéficient de cette mesure qui leur offre la gratuité sur les transports des réseaux SNCF et RATP en Ile-de-France. Parallèlement, et en application des dispositions prises lors du vote du BP 2010, ce rapport propose également une réévaluation des frais de gestion pour les cartes améthyste gratuité et rubis.

Vous avez en page 2 le détail des différentes cartes : 17 729 cartes de transport ont été produites et financées par le département dont : 6 979 cartes Améthyste demi-tarif, 3 203 cartes Améthyste gratuité au tarif de 222,40 €, 7 547 cartes Rubis à 205,88 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport propose à l'assemblée départementale deux projets de convention relative au soutien financier apporté par le département aux services de transport à la demande de la communauté de communes du provinois et du syndicat du bassin chellois et des communes environnantes. La participation financière annuelle départementale est estimée respectivement à 41 650 € et 65 236 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je veux souligner l'importance du développement de ces dispositifs de transport à la demande dont on voit bien qu'il correspond à des territoires extrêmement diversifiés. On a l'agglomération raisonnablement urbaine de Chelles, désormais première ville du département pour la population et le territoire du provinois plus rural. Dans les deux cas, il y a une réponse pour le transport à la demande.

Nous étions fréquemment soumis aux sollicitations de nos concitoyens pour plus de transports. Désormais si cette revendication s'exprime parfois avec beaucoup de force, nous sommes aussi soumis à des demandes de transports véritablement adaptés aux besoins. Quand nos concitoyens voient passer de très gros bus vides ou avec très peu de monde, cela les choque à juste titre. Il faut donc bien adapter les transports publics à la demande existante. Avoir des lignes régulières quand il y a des flux importants de personnes à transporter, c'est justifié ; mais quand ils se réduisent à cause des horaires ou de territoires moins denses, il faut trouver des formes adaptées. Le transport à la demande est l'une des réponses possibles. C'est très satisfaisant de voir que nous accompagnons ces dispositifs

M. CAPARROY. J'anticipe un peu en remerciant d'avance l'assemblée pour son vote dans quelques minutes. Je remercie les services pour l'heureux aboutissement des négociations entreprises avec les territoires pour bien caler le dispositif.

Aujourd'hui les remarques concernant les bus vides sont en train de tomber. Les gens ont bien compris qu'ils étaient vides au moment où ils passaient devant eux mais il y a une partie de cabotage. Il suffit de se trouver place Saint Jean à 17 heures pour prendre un bus et voir la file d'attente. Souvent les personnes doivent attendre le bus suivant car le premier est plein au départ de Melun.

M. AGISSON. Il y a quelques mois j'ai demandé un bilan de cette politique départementale des transports. Je ne peux aujourd'hui que complimenter Laurent Mailliet qui nous a rendu une étude particulièrement sérieuse et intéressante. Ne prenez pas ça pour une critique mais j'aime bien savoir combien ça coûte.

M. LE PRESIDENT. Vous avez parfaitement raison.

M. AGISSON. Je conseille à nos collègues de bien regarder cette analyse. Elle vous donnera le vrai coût de ces transports qui est très cher. Le prix de revient d'un voyage va jusqu'à 51 euros... Il faut en être conscient. Le voyageur paye à peine 10 %.

M. LE PRESIDENT. Vous avez tout à fait raison. On connaît le coût et qui assure le financement, entre les utilisateurs et les financeurs. Quelle est l'utilité de cette dépense ? Il faut considérer l'utilité sociale.

Vous avez raison de féliciter Laurent Mailliet. J'élargis aux services de la direction des transports dans son ensemble. C'est une équipe bien managée, totalement mobilisée dans la diversité de ses composantes. Avec la décision précédente, elle va devoir absorber une croissance de charges importantes dans les semaines et les mois qui viennent.

M. WALKER. Au lendemain des élections régionales avec un fort taux d'abstention dont une des raisons serait le manque de respect des promesses électorales, je rappelle que cette promesse a été faite dans le cadre de la campagne 2004 par l'équipe actuelle. Il est bien de souligner quand une promesse est tenue.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-06

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.  
*(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)*

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-07

M. AGISSON, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce projet prend en compte une adaptation de l'offre mise en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 afin d'améliorer la qualité de service proposée aux élèves et aux actifs des gares de Ponthierry et de Melun. Globalement, le niveau maximal de participation du département au fonctionnement de ce réseau serait très légèrement en augmentation d'environ 3 420 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Lors de la séance du 14 décembre 2007, l'assemblée départementale a pris acte de l'édition de l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne et a décidé la mise en place de l'Observatoire des Paysages. L'ambition de cet Observatoire est de suivre l'évolution des paysages du département et d'enrichir et mettre à jour l'Atlas des paysages. Cette instance doit être également un lieu d'échanges et de débats entre tous les partenaires et acteurs qui façonnent les paysages de Seine-et-Marne.

Il convient aujourd'hui d'en fixer la composition : présidé par le président du conseil général ou son représentant, cet Observatoire réunira deux conseillers généraux ainsi que des représentants des partenaires institutionnels et du monde associatif.

A titre indicatif, les participants à cet Observatoire sont :

- l'Union des Maires ;
- le Conseil régional d'Ile-de-France ;
- le Conseil général ;
- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- les services de l'Etat : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Environnement notamment ;
- l'Agence des Espaces Verts de la région d'Ile-de-France ;
- l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France ;
- la Chambre d'Agriculture ;
- le Parc Naturel Régional du Gâtinais ;
- l'Office National des Forêts ;
- les associations de cadre de vie et de paysage ;
- tout autre partenaire intéressé par les questions du paysage.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

M. HYEST. Dans les missions, je note la mise en place d'un observatoire photographique avec des banques de données. Est-ce qu'il n'y a pas des organismes avec cela ? On s'en sert dans d'autres domaines. Faut-il encore créer une banque de données ? Ne vaudrait-il pas mieux se raccorder à de l'existant ?

M. BASCOUL, *DPR*. Il s'agit de photographier des points particuliers à dates régulières pour voir l'évolution des paysages. Ce type de données n'existe pas. Il est vrai qu'il y a bon nombre de données photographiques mais là c'est très spécifique. On choisira quelques points sur de longues durées.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.



N° 3-09

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport présente à l'assemblée départementale 10 projets d'avenants entre le département et les entreprises exploitantes des lignes Seine-et-Marne Express. Ces projets ont pour objet de préciser les modalités de règlement de la participation financière du département et de proroger la durée des conventions dans l'attente de la conclusion des contrats de type 2 relatifs aux lignes Seine-et-Marne Express. Pour la ligne n° 17 «La Ferté-Gaucher – Chessy», le projet d'avenant permet également la prise en compte des développements de service mis en place en janvier 2010.

Vous avez la liste des lignes concernées avec dix conventions : Rebais-Melun, La Ferté-Gaucher-Chessy, Meaux-Melun, Torcy- Roissy CDG, Meaux-Roissy-CDG, Château-Landon-Melun, Montereau-Melun, Provins-Melun, Provins-Chessy, Meaux-Serris.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-10

M. LE PRESIDENT. Ces travaux sont très proches de l'endroit où a été tué le commandant de police Nerrin.

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. C'est l'endroit même où cela s'est déroulé. Ça n'a rien à voir avec ce dossier de prise en considération. Ça concerne la sécurité. Il y a beaucoup d'employés de Carrefour de Villiers-en-Bière qui viennent de l'agglomération. Les cars s'arrêtent au carrefour de la justice de Dammarie. Ils sont obligés de passer le long de cette route. On en voit à toute heure du jour et de la nuit. On travaille avec la commune de Villiers-en-Bière et la communauté de communes des pays de Bière qui a la compétence liaison douce.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas une voie verte de promenade mais pour l'accès des salariés et des clients de l'ensemble commercial.

M. WALKER. Avec un début d'itinéraire sur Perthes-en-Gâtinais et le parc naturel régional du gâtinais.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.  
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? Jean-Claude Agisson.

M. AGISSON. Ce n'est pas sur le mémoire.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

Je vous donne la parole.

M. AGISSON. Je veux vous renouveler notre inquiétude sur l'état des routes de notre département. Nous vous en avons fait part lors du vote du budget voirie que nous avons jugé insuffisant et que nous n'avons pas approuvé.

Vous avez assisté hier soir à l'assemblée générale de la chambre syndicale des travaux publics. Ils vous ont fait part de leur grande inquiétude pour les travaux. Vous leur avez promis avec beaucoup de si, six millions d'euros de plus...

M. LE PRESIDENT. Je n'ai rien promis du tout.

M. AGISSON. Vous l'avez dit.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai rien promis du tout.

M. AGISSON. Vous l'avez dit avec beaucoup de si.

Qu'allez-vous faire pour que nos routes soient réparées ? Si l'année prochaine, nous avons un hiver équivalent à celui-là, on ne pourra plus circuler en Seine-et-Marne.

M. LE PRESIDENT. Vous savez ce que je vais faire : réclamer à l'Etat ce qu'il nous doit. Ça nous permettra d'assurer pleinement nos responsabilités. A défaut de quoi, je le dis très clairement : nous ne sommes pas en capacité d'assumer nos responsabilités dans ces domaines comme dans beaucoup d'autres. C'est la vérité. Il faut la dire aux Seine-et-Marnais. Elle est rude mais incontournable.

M. AIËLLO. J'aimerais que mon collègue et la chambre syndicale considèrent ce qu'a consacré le département de Seine-et-Marne à la voirie durant les dix dernières années et comparent avec les autres départements. Je connais le résultat. Je vous demande de le découvrir.

M. LE PRESIDENT. J'étais hier à la chambre syndicale avec Jean-Claude Agisson et André Berquier. J'ai ressenti l'inquiétude mais je n'ai pas du tout eu l'impression de la moindre hostilité à notre égard ni même d'une incompréhension de nos décisions. Les chefs d'entreprises dans le secteur des travaux publics connaissent pertinemment la situation. Ils mesurent très bien nos difficultés et nos choix.

M. AGISSON. Ils sont polis et courtois.

M. EUDE. J'ai rencontré les professionnels des travaux publics. Je confirme ce que vous venez de dire. Ils comprennent ce qui se passe. Les routes représentent un souci mais pas uniquement pour le conseil général. Il suffit d'aller dans la plupart des villes pour bien se rendre compte que nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés et conséquences.

M. LE PRESIDENT. C'est le cas pour les communes et l'Etat. La RN 4 est dans un état catastrophique. Il ne s'agit pas de nier les difficultés. Elles existent.

N° 4-01

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Maud Tallet à titre personnel.

Mme TALLET. Notre groupe s'est interrogé sur ce mémoire. Il est pertinent de discuter avec des partenaires pour la plus grande efficacité, le pilotage le plus éclairé possible et le bilan le plus clair.

Dans le cadre du chapitre sur le recentrage de la mission sur l'accompagnement professionnel et le placement en entreprise, sans s'opposer à l'ensemble du mémoire, on veut quand même signaler nos préoccupations.

Il ne faut pas que la clef d'entrée dans le dispositif devienne par un coup de baguette magique, majoritaire du social au professionnel. Ce n'est pas ce que je vois en commission. Chacun se demande quel est l'accompagnement le plus efficace. Concernant les bénéficiaires, on doit les aider à rechercher bien au-delà de la question professionnelle qui n'est pas l'entrée immédiate.

On dit qu'il faut renouveler les modalités de pilotage avec le monde de l'entreprise. Ça paraît frappé au coin du bon sens. Avec les autoentrepreneurs et les emplois précaires, on voit que le monde de l'entreprise s'adapte mais par le bas.

Les autoentrepreneurs semblent une bonne solution. J'ai discuté avec des cadres qualité de Peugeot qui avaient été licenciés dans le cadre d'un plan social. Six mois après ils étaient rappelés par le même DRH qui leur demandait de s'installer comme autoentrepreneur pour leur confier des missions qualité...

Dans les offres d'emplois on trouve beaucoup de contrats précaires. Une sortie positive c'est six mois de CDD ou un CDI mais pour quel type d'emploi ? On insiste vraiment auprès des bénéficiaires de notre dispositif qui pose problème dans la période qu'on connaît, je n'en disconviens pas. Un million de personnes va se retrouver en fin de droits.

Tout cela pèse sur le RSA. Il ne faudrait pas que notre gestion ignore les réalités économiques autour, même si elles nous posent des problèmes par ailleurs. On est inquiet sur l'analyse du transfert socialo-professionnel et sur les exigences qu'on doit avoir et que les A.V.E. n'ont pas toujours les moyens d'avoir auprès des entreprises qui ne doivent pas recruter des salariés à vils prix alors que l'ensemble met à mal nos comptes sociaux, la sécurité sociale, les retraites.

A force de n'avoir pour sortir du chômage, que des emplois aidés qui ne cotisent plus, on va tuer le chien avec les retraites et la sécurité sociale.

M. BERNHEIM. Sans être en désaccord avec ce que vient de dire Maud Tallet, je souligne que le passage du social au professionnel n'est pas si clair que ça. On peut avoir la crainte exposée par Maud Tallet.

Sur le plan social y compris, nous avons besoin de passer le plus vite possible au professionnel. Aucun d'entre-nous ne peut dire qu'une personne ne peut pas accéder au professionnel, quel que soit l'état. A un moment, le retour à une situation d'emploi est aussi la condition de la refondation sociale de la personne. Ça doit être notre conviction. Le temps travaille toujours contre la personne qui n'est pas en insertion. Il doit être le plus court possible. Quand on a modifié avec le schéma social départemental, les modalités d'accueil dans les maisons départementales des solidarités, on était inquiet en pensant qu'on privilégiait beaucoup l'accueil rapide, au détriment d'un accueil plus lourd.

Dans les faits, les personnes sont de plus en plus satisfaites par cet accueil rapide. C'est ce qu'elles cherchent dans les maisons départementales des solidarités. Il faut que dans le cadre du RSA, le retour à l'emploi soit le plus rapide possible, dans l'intérêt même de la personne.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-02

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 sur le revenu de solidarité active, outre la réforme des dispositifs d'allocation existants antérieurement, comporte un titre spécifique sur les politiques d'insertion et les contrats aidés. Ces derniers sont profondément réformés dans un double objectif de simplification et de plus grande souplesse. Le texte prévoit également la conclusion d'une convention de gestion de l'aide à l'employeur qu'il est proposé de conclure avec l'agence de services et de paiement, l'ex-CNASEA. La CAF ne voulant pas ou ne pouvant pas assurer cette prestation.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BERNHEIM. On a le don de trouver des noms qui conviennent parfaitement... Avec le CUQS on est au C.U.I., je ne sais pas ce qu'on va inventer après. Ça devient amusant.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 4-03

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement.  
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 4-04

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La création du fonds départemental de compensation du handicap est prévue par la loi du 11 février 2005. Elle permet d'accorder des aides financières aux personnes handicapées. Ce fonds est géré par la maison départementale des personnes handicapées.

La première convention d'organisation et de fonctionnement du fonds départemental de compensation, signée pour une durée de trois ans, arrive à échéance et doit être renouvelée. La nouvelle convention prend en compte l'intégration de la Mutualité Sociale Agricole au sein du Comité de gestion, aux côtés de l'Etat, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et du département. La convention relative aux modalités de financement du fonds départemental doit également être renouvelée.

Avis favorable de la commission.

M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-05

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Une autorisation de création a été accordée à l'association de Villebouvet pour un foyer d'hébergement pour travailleurs cérébrolésés à Savigny-le-Temple. Cette structure sera financée par prix de journée globalisé. A cet effet, l'assemblée départementale doit approuver la conclusion d'une convention relative aux modalités de financement avec l'association gestionnaire.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MOUTON. Nous suivons de très près cette association à Savigny. Elle est très satisfaite que le conseil général ait suivi dans de bonnes conditions en liaison avec notre adjointe au maire qui suit cela et travaille à l'hôpital de Melun.

M. LE PRESIDENT. Nous en sommes très heureux.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.



N° 4-06

M. BALLOT, suppléant M. JAUNAUX rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement ; et rapporteur de la commission des finances. C'est une convention habituelle pour les centres hospitaliers de Meaux et de Coulommiers pour leur unité de soins de longue durée.

Dans notre département, 114 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite Etat, département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite. Ces établissements relèvent désormais du régime de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. 22 établissements ont déjà renouvelé leur convention.

Elle va définir pour cinq ans les conditions financières de fonctionnement de l'établissement ainsi que les conditions de la prise en charge des personnes en matière d'hébergement, de dépendance et de soins.

Avis favorable des commissions.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Le groupe USM s'abstiendra en raison de la baisse de la participation du département pour les subventions accordées aux RAM qui était de 30 % et maintenant de 10 % d'un plafond fixé par la CAF.

Pourquoi nous abstenons-nous ? En milieu rural les RAM sont importantes. Les personnes qui veulent faire garder leurs enfants s'adressent en premier à la PMI qui dirigent systématiquement les parents vers les RAM pour obtenir les informations sur les diverses démarches administratives. Les puéricultrices font de même pour les personnes qui déposent une demande d'agrément. Donc les RAM soutiennent les familles et accompagnent les professionnels.

Plutôt qu'un Bébébonus qui nous coûte fort cher, les RAM ne coûtaient pas excessivement cher. Vous auriez été bien inspirés en maintenant les 30 %.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie d'observer que le Bébébonus coûte assez cher mais cela va dans le porte-monnaie des ménages seine-et-marnais.

Pour les RAM, il est paradoxal que vous réclamiez, quand on connaît la politique de soutien aux modes de garde de la petite enfance que vous portiez lorsque vous étiez responsables de ce département. On fait infiniment plus que vous. C'est reconnu partout et j'en suis extrêmement heureux. Votre protestation n'atteindra pas son objectif.

Les RAM sont très bien sauf pour certaines utilisations. Je pense à la commune de Nemours qui en profite pour faire disparaître les crèches. Il pourrait en être de même avec la crèche familiale du secteur de Rozay-en-Brie. Là non plus, le département n'est pas dans cette logique, remplacer les modes de garde traditionnels par des RAM comme s'ils rendaient le même service ce qui n'est évidemment pas le cas.

Nous sommes pour un soutien diversifié aux équipements et aux personnes qui par défaut d'équipement ou par choix personnel vont chez une assistante maternelle, c'est Bébébonus. Le RAM c'est la coordination des assistantes maternelles dans les territoires. Nous le soutenons également mais à lui seul il ne peut constituer notre politique de mode de garde.

M. HYEST. On a fait des efforts pour la petite enfance, vous en avez fait d'autres.

Vous dites que vous avez créé 1 000 places de crèche. C'est surtout les collectivités qui les ont créées.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai jamais prétendu autre chose.

M. HYEST. On pourra évaluer le coût réel pour les collectivités. On n'est pas obligé de s'engager dans des politiques qui ne sont pas obligatoires pour le département sur certains sujets.

Il faut lier Bébébonus à des modes de garde sinon c'est une allocation familiale supplémentaire...

M. LE PRESIDENT. Non, non, non, le mode de garde c'est l'assistante maternelle.

M. HYEST. Il y a les allocations familiales pour aider les familles. Ce n'est pas le rôle du département. On est bien d'accord.

Certains considèrent que les RAM peuvent être un substitut alors que ce n'est pas le cas. Il faut plus d'assistantes maternelles car elles sont tout à fait adaptées. Les structures collectives sont plus difficiles à mettre en œuvre compte tenu de la dispersion. C'est pourquoi les RAM sont extrêmement importants pour développer des modes de garde. Quand on crée un RAM dans une zone qui n'en a pas, ça permet d'avoir des financements complémentaires.

On pourrait évaluer notre politique de l'enfance pour voir ce qui est le plus pertinent et la faire évoluer tout en mettant les mêmes sommes. Ce n'est pas pour faire des économies. C'est une réflexion qu'on peut avoir ensemble.

M. LE PRESIDENT. Notre situation était tellement en retard par rapport aux moyennes franciliennes et aux besoins que nous avons décidé d'utiliser tous les leviers. Nous avons renforcé nos aides en investissement et en fonctionnement très sensiblement pour les équipements, les crèches collectives, les crèches familiales, les haltes-garderies. Nous avons considéré que nous ne pouvions pas aider uniquement les équipements de ceux qui ont la chance de pouvoir en bénéficier. Il fallait

aussi aider parallèlement les personnes qui font le choix du recours à une assistante maternelle indépendante ou captive sur un territoire car il n'y a pas d'offre collective et où l'assistante maternelle est la seule réponse.

Nous avons donc mis en place le Bébébonus qui n'est pas du tout une allocation familiale. C'est réservé aux gens qui utilisent les assistantes maternelles agréées. La personne qui garde elle-même son enfant ou qui le confie à une grand-mère ou une amie, ne bénéficie pas du Bébébonus. Elle reçoit les allocations familiales. Donc c'est bien lié au mode de garde.

Evidemment nous sommes favorables aux RAM et nous continuerons à les soutenir. C'est tout à fait utile que les assistantes maternelles ne travaillent pas de façon solitaire mais qu'elles aient cet accompagnement, cette mutualisation de leur pratique professionnelle. C'est indispensable et nous les soutenons.

Où cela me choque profondément c'est quand on prend prétexte de la création d'un RAM pour fermer les crèches. La ville de Nemours a fermé sa crèche. Elle estime que le RAM la remplace. Elle ne la remplace pas du tout. Ça me choque et je le dis. Cela risque aussi de se produire à Rozay et j'en suis inquiet.

Mme QUERCI. La subvention totale aux RAM de la CAF et du conseil général est de 50 % du coût.

M. BALLOT. Elle était de 70 %. Il y a une diminution que vous ne pouvez nier.

Mme QUERCI. On ne la nie pas.

M. LE PRESIDENT. Nous n'avons pas vocation à nous substituer entièrement aux opérateurs locaux dont c'est la compétence. Vous nous le rappelez souvent. 50 % c'est quand même important.

M. BARBAUX. Monsieur le président je dois vous répondre sur la crèche familiale de Rozay. C'est une association qui a 25 ans d'existence. Elle n'a pas su évoluer. C'est vos services qui nous l'ont dit. La meilleure preuve, elle fonctionne entre 60 et 70 % de sa capacité. Ce n'est pas normal.

On a créé un RAM itinérant à Val Bréon et aux sources de l'Yerres, pas pour se substituer à la crèche familiale puisque ce n'est pas un mode de garde. Mais ça a fait apparaître les dysfonctionnements de la crèche familiale. Nous pouvons donner en temps réel, les places disponibles avec les assistantes maternelles.

Une ou deux communes rendent impossible la cessation d'activité de la crèche. Moi, en tant que président de Val Bréon, je souhaite faire évoluer ce dossier. Il y a toujours 30 à 40 % de places libres alors que nous manquons de modes de garde.

M. LE PRESIDENT. J'imagine que cela vient de la difficulté pour recruter des assistantes maternelles salariées. Elles préfèrent travailler en libéral. C'est vrai pour beaucoup de crèches familiales. Même en milieu urbain, on a beaucoup de mal pour trouver des assistantes maternelles qui acceptent le statut de salarié. La continuité du service rendu aux familles est améliorée par rapport à la relation binaire entre la famille et l'assistante maternelle libérale. C'est un vrai plus.

Vous ne m'ôtez pas de l'idée que c'est quand même un recul quand des équipements d'accueil disparaissent. Je souhaite que l'on sauve la crèche familiale du canton de Rozay. Elle aide des familles. En effet c'est coûteux.

Je mets aux voix le projet de décision.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de décision est adopté à l'unanimité des autres votants.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le collège « Arche Guédon » réalisé en 1975, comporte des locaux inadaptés, qui ne sont plus conformes aux besoins et à la qualité demandée aujourd'hui dans les collèges neufs. Il présente de nombreux désavantages, tant au niveau de sa fonctionnalité, de sa qualité architecturale, que de ses performances techniques.

Aussi, dans le cadre du programme prévisionnel des investissements de 2005, le conseil général a décidé de reconstruire cet établissement.

Préalablement au lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre, il convient d'approuver le programme technique de l'opération.

La reconstruction du collège « Arche Guédon » s'intègre dans le cadre du projet du « collège du XXI<sup>ème</sup> siècle » notamment dans l'action n° 20 « Construire des collèges répondant aux besoins du XXI<sup>ème</sup> siècle »

Par ailleurs, elle s'inscrit également dans le Plan Climat Energie Départemental du conseil général de Seine-et-Marne, actuellement en cours d'élaboration. Ainsi, les objectifs énergétiques ambitieux du programme répondront à l'une des actions proposées de l'axe 1 « Un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'énergies renouvelables. L'opération considérée fait donc l'objet d'une certification haute qualité environnementale avec en matière énergétique l'objectif d'un bâtiment à énergie positive en fonction des coûts et des contraintes techniques.

L'enveloppe totale financière prévisionnelle de l'opération études et travaux, d'un montant de 23 610 800 € TTC (valeur janvier 2010 hors aléas, imprévus et actualisation) et la part affectée aux travaux d'un montant de 15 082 470 € HT soit 18 038 634,12 € TTC (valeur janvier 2010), doivent également être arrêtées.

Vous avez dans ce mémoire la somme pour chaque candidat ayant remis une maquette, 3 810 € et 86 369 € TTC pour chaque candidat ayant remis un projet dans le cadre du concours de maîtrise. Le président sollicitera des cofinancements auprès de la région, de l'ADEME, des partenaires du cluster Descartes et de l'Europe.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MORIN. La capacité existante est 900 élèves. Est-elle maintenue ou sera-t-elle différente ?

Mme DELESSARD. Elle devrait être différente puisque notre volonté n'est plus de construire des collèges de 900 élèves.

M. MORIN. La capacité serait de 700.

Mme DELESSARD. 600 plus une SEGPA de 100.

M. RIGAULT. On se réjouit de ce type de collège. On a fait remarquer en commission des finances deux points qui nous semblent très chers. Le premier est le coût des études de 5 M€. Le deuxième c'est le coût global qui donne un prix au mètre carré très largement supérieur au marché, 2 600 € le m<sup>2</sup> ce qui me paraît énorme. Pour ce type de construction, 10 % de plus que le traditionnel c'est supportable avec l'économie pour le fonctionnement. On dépasse les 30 % donc on s'interroge. On doit trouver sur le marché des prix en-dessous de ceux annoncés.

M. LE PRESIDENT. Nous ne sommes pas uniquement dans une qualification HQE mais basse consommation. Il faut considérer les économies pour le fonctionnement. La forme sera assez innovante, géothermie et panneaux photovoltaïques. Il faut examiner cela dans la durée pour voir si les économies réalisées nous permettent de valider le surplus d'investissement, sans compter la préservation de l'environnement. Nous espérons des contributions financières dès les phases d'études. Nous avons des contacts avec l'établissement public d'aménagement à titre d'expérimentation liée aux dynamiques du cluster ville durable de Marne-la-Vallée.

Nous avons des contacts avec nos partenaires régionaux qui n'ont pas pour vocation de financer les équipements scolaires des collèges mais qui au titre du GP 3 et compte tenu de la caractéristique de bâtiments exigeants sur le plan énergétique, pourraient éventuellement apporter leur concours.

Nous solliciterons l'ADEME pour voir s'il y a des possibilités financières.

Tout cela diminuera notre part si nous parvenons à obtenir ces contributions même si actuellement ce n'est pas garanti.

M. DENIOT, *directeur de l'architecture, des bâtiments et des collèges*. Il y a une petite méprise sur le coût des études. En réalité le montant des travaux qui vous est proposé c'est le montant du coût prévisionnel des travaux qui sera inscrit au niveau du marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'opération intègre en plus un certain nombre de provisions obligatoires, imposées par le législateur comme les 7 % de marge de tolérance entre le coût prévisionnel et le coût définitif. Un maître d'œuvre dont le montant de l'opération est inférieur de 7 % au coût prévisionnel, le maître d'ouvrage ne peut pas refuser sa proposition. Ces 7 % sont intégrés.

Nous avons également à l'intérieur un certain nombre de révisions, de dommage ouvrage. Le 1 % artistique fait passer en réalité le coût travaux à un peu plus de 20 M€, 20,6 M€.

La part réservée aux études est d'environ 2,9 M€. Sur ces 2,9 M€, on a pour le maître d'œuvre uniquement, le marché de maîtrise d'œuvre que vous évoquiez tout à l'heure, 2,2 M€. Le reste étant des études de faisabilité, les marchés pour le bureau de contrôle, les marchés pour le coordinateur SSI, les économistes etc.

Tout à l'heure vous disiez que la part des études était de 5 M€, ce n'est pas tout à fait exact, la part est de 2,2 M€.

M. LE PRESIDENT. Merci Christophe pour ces précisions.

M. RIGAULT. J'ai calculé en fonction des chiffres du rapport.

M. DENIOT. On a bien le coût travaux inscrit au niveau du marché de maîtrise d'œuvre et le coût opération qui intègre d'autres choses que j'ai évoquées tout à l'heure.

M. RIGAULT. C'est bon de se lancer dans ce type de construction mais ce n'est pas parce que c'est innovant qu'il faut payer plus cher. Ce n'est pas parce que d'autres viendront nous aider qu'il faut qu'on paye au-delà de ce qui est normal.

M. LE PRESIDENT. Il ne faut pas que ça nous coûte trop cher par rapport aux objectifs que nous poursuivons. Il ne faut pas que ça retarde la réalisation de l'opération attendue avec une certaine impatience par les utilisateurs.

M. EUDE. J'attendais la fin de la discussion financière pour intervenir sur le sujet. Je me satisfais de cette décision pour mon canton, pour notre canton monsieur le président puisque des élèves viennent de Noisiel. C'est un dossier très sensible depuis de nombreuses années. Un retard important a été pris car il a fallu changer le règlement de ZAC. Nous sommes maintenant au début du processus réel opérationnel. Je ne peux que m'en féliciter. Je vous assure que les parents d'élèves et les habitants du quartier y seront sensibles.

Pour le cluster ville durable du secteur, il paraîtrait quand même un peu bizarre qu'on ne fasse pas les meilleurs efforts pour avoir un équipement exemplaire.

Néanmoins, et je souhaite que ce soit bien inscrit au procès-verbal, le fait de viser une très bonne performance ne doit pas impliquer un quelconque retard dans la construction de cet équipement qui a déjà été trop retardé. On peut viser encore mieux que bien, à condition de ne pas avoir de retard dans la validation de ce programme.

M. BALLOT. Dans la mesure où on peut réaliser des économies, il faut le faire. Vous attirez assez notre attention sur la situation financière difficile du département.

Gérard Eude a bien raison de défendre la construction de ce nouveau collège. Il nous a dit que tous les euros économisés sont utiles. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Ils seraient d'autant plus utiles pour réaliser les demi-pensions en attente et les SEGPA dont la rénovation ne va pas très rapidement.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 5-03

M. LE PRESIDENT. Le rapport n° 5-02 a été retiré de l'ordre du jour.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Une compétence intéressante que le département a récupérée...

Dans le cadre des lois de décentralisation, l'État a donné compétence aux départements pour verser le forfait externat des collèges privés pour la part consacrée aux personnels non enseignants, les personnels techniciens, ouvriers et de service affectés à l'externat. Ce rapport a pour but de préciser les modalités de calcul et d'attribution de ce forfait voté à hauteur de 1 922 075 € au budget primitif 2010 et de donner délégation à la commission permanente pour son attribution à chaque collège privé sous contrat d'association concerné au titre des second et troisième trimestres de l'année scolaire 2009-2010.

On autorise aujourd'hui le versement de 655 794,92 € au titre du premier semestre 2009-2010.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 5-04

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le code de l'Education prévoit que les charges locatives inhérentes à l'occupation des logements de fonction par nécessité absolue de service sont prises en charge par le budget des collèges à hauteur d'un barème, actualisé chaque année par notre assemblée et dont le taux d'actualisation ne peut être inférieur à celui de la dotation générale de décentralisation. Cependant, la loi de finances initiale pour 2010 énonce, en son article 41, qu'à titre dérogatoire, la dotation générale de décentralisation n'évolue pas en 2010. Par conséquent, le barème des prestations accessoires fixé pour l'année 2009 reste inchangé en 2010.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AGISSON. Je vais être rapide président car vous allez me dire que je suis hors sujet. Mon intervention ne porte pas sur le mémoire.

Je vous ai écrit au sujet du lycée Jacques Amyot le 14 décembre et le 30 novembre derniers mais je n'ai pas eu de réponse. Je voudrais une confirmation concernant les sanitaires qui doivent être reconstruits en juillet et en août. Ils sont dans un état déplorable. Ils posent un problème d'hygiène, de sécurité et même de santé car des enfants ne vont plus aux toilettes. Concernant les courriers je vais vous donner des photocopies, peut-être que vous ne les avez pas reçus, ainsi vous me répondrez peut-être...

M. LE PRESIDENT. Je les ai Jean-Claude, mais je ne fais pas les réponses moi-même. Je me tourne vers les services pour qu'ils répondent aux courriers qu'on nous adresse. C'est pour le lycée Jacques Amyot...

M. AGISSON. Non le collègue et M. Deniot est parfaitement au courant.

M. LE PRESIDENT. Nous réalisons les travaux.

M. AGISSON. Oui dans le collège. On a gardé les crédits 2008 et 2009 pour les rénover complètement. Ça devrait être fait en juillet et en août. J'aimerais en avoir confirmation.

M. DE GUIBERT, *directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire*. Je n'ai pas la réponse. Je regarderai et je la donnerai.

M. LE PRESIDENT. Si on transforme nos séances en réunion de travail, ça va devenir compliquer. On est 43...

M. BALLOT. Les problèmes de toilettes sont récurrents dans les collèges à cause des dégradations des gosses.

M. LE PRESIDENT. On fera le mieux possible.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.



M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit d'une association depuis 2007. Avant c'était la coordination de l'ensemble des partenaires. Nous soutenons cette association. Chacun connaît le trophée de l'espoir dont a parlé le président tout à l'heure. Depuis sa création, 190 jeunes sportifs ont été récompensés.

Le challenge du fair-play récompense des actes de fair-play pour les licenciés, les dirigeants, les entraîneurs ainsi que les clubs depuis 2009.

L'association travaille avec l'ensemble des partenaires, la presse départementale et le Crédit agricole de la Brie, la DDJS et le comité départemental olympique et sportif.

Pour le trophée de l'espoir, le département attribuait jusqu'à 2009 à chaque lauréat un bon d'achat de 200 €. Nous offrons le cocktail pour 11 réceptions et un bon de voyage d'une valeur de 2 000 € au vainqueur de la finale. Pour 2010 en accord avec les partenaires, nous avons décidé de ne plus prendre en charge les cocktails mais d'offrir un bon d'achat de 300 € à chaque lauréat mensuel, de mieux doter aux couleurs du département un lot lié au sport et de maintenir le bon de voyage de 2 000 €.

Pour le challenge du fair-play il n'y a pas de modification. Nous offrons un bon d'achat d'une valeur de 200 € aux quatre lauréats individuels ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € aux finalistes et depuis 2009 un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € au club finaliste.

Pour aider l'association « trophée de l'espoir et challenge du fair-play » qui fêtera cette année son vingtième anniversaire, on propose de soutenir l'organisation de ces manifestations et d'attribuer une subvention de 7 000 € prélevée sur l'enveloppe « soutien au sport civil » opération « associations sportives civiles ».

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Si vous le permettez je souhaite ajouter un mot.

M. LE PRESIDENT. Bien sûr.

M. BALLOT. Dans le cadre des rencontres annuelles du sport, un axe 3 a été déterminé, le sport doit être porteur de valeurs. On parle de challenges loyauté et respect etc. Il y a là un gros travail à faire que nous devons appuyer. Je connais de nombreux jeunes qui ne veulent plus mettre les pieds sur un terrain de foot car ils sont continuellement agressés lors des rencontres sportives. Bien souvent ce sont des bons éléments qui en ont assez de se faire traiter de tous les noms. On a un rôle important à jouer pour redresser cela.

M. LE PRESIDENT. Les réseaux d'associations sportives sont des acteurs importants pour ce travail éducatif.

M. BONTOUX. Nous contribuons à travers différents dispositifs à la participation de la cellule mise en place par M. le préfet avec les autorités du football et du sport seine-et -marnais. Des gros efforts sont faits par le comité départemental et les deux districts Nord et Sud, sur les questions de comportement, de violence etc. On travaille avec des associations d'éducateurs tout à fait remarquables, avec des initiatives et des projets innovants que nous soutenons financièrement. Nous travaillons avec l'ensemble du mouvement sportif au respect de la charte du sport que nous avons signée tous ensemble. C'est un long travail qui concerne toute la communauté éducative.

Le challenge Thuram a été très intéressant de ce point de vue. Pour la première fois on a réussi à associer les autorités du football, l'ensemble des éducateurs et des bénévoles au mouvement d'éducation populaire du département. Il y a eu une journée entière avec 1 400 gosses et des milliers de personnes sans le moindre incident. Lorsque les adultes et les autorités compétentes se rassemblent et travaillent sur un projet commun valorisant, ludique, pour nos jeunes, il n'y a pas de violence. Elle n'est pas dans la nature humaine. C'est le reflet de notre société. Le conseil général intervient régulièrement avec son service des sports sur ces questions. Il va continuer.

M. BALLOT. Il faut insister auprès des éducateurs parce que certains d'entre-eux sont un peu responsables de la violence qui peut se passer sur les terrains par leur comportement.

M. BACQUE. Non ! Non !

M. BALLOT. Si, si, je regrette.

M. LE PRESIDENT. On peut toujours trouver un exemple mais ce n'est pas la règle.

M. BALLOT. La violence n'est pas forcément physique et celle-là est impalpable.

M. LE PRESIDENT. Des milliers d'éducateurs font magnifiquement leur travail.

M. BALLOT. Je le reconnais mais quelques-uns ne le font pas bien.

M. BACQUE. Cela fait 33 ans que je préside une association que j'ai créée. Elle fait faire du sport à mille gamins dans mon canton. J'ai 250 jeunes qui font du foot. Je ne peux tolérer que l'on puisse dire que les éducateurs ont une part de responsabilité dans ce qui se passe sur les terrains de foot. Evidemment on peut toujours prendre un exemple malheureux.

M. BALLOT. Eh bien alors ?

M. BACQUE. Ce n'est pas une raison pour leur faire porter une partie des responsabilités.

Je ne sais pas si vous allez de temps en temps sur les terrains de foot d'amateurs. Chaque dimanche les parents sont là. Eux ont une part de responsabilité. On a même du mal de les empêcher de rentrer sur le terrain tellement ils insultent l'équipe qui joue contre leurs « chers petits »...

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas ici qu'on va régler les bagarres de cour d'école...

La parole est à Jean-Jacques Hyest qui va jouer son rôle de président et arbitrer entre ses membres...

M. HYEST. Il peut y avoir quelques cas mais Jacques Ballot a eu tort. Ce n'est pas parce qu'il y a eu quelques cas, qu'il faut mettre en cause tout le monde.

Je ne savais pas que M. Bontoux était un disciple de Jean-Jacques Rousseau. Il nous a expliqué que l'homme était naturellement bon mais que c'était la société qui le gâchait... (*Sourires.*)

M. EUDE. Qui le pervertit même !

M. LE PRESIDENT. Quelle belle séance qui nous amène à faire de la philosophie...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. L'objet du présent rapport est de présenter des modifications de critères adoptés par l'assemblée départementale les 23 juin 2006 et 30 avril 2009 en faveur des festivals et des manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local. En effet, l'évolution et la diversité des demandes en la matière, notamment en ce qui concerne les manifestations culturelles rendent nécessaire cette évolution de la politique départementale pour une prise en compte plus importante d'un soutien basé sur la notion d'animation du territoire. Enfin, pour assurer aux organisateurs un soutien équitable dans le cadre de l'enveloppe budgétaire impartie aux festivals et manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local, il est indispensable de raisonner à enveloppe « fermée » et par conséquent de modifier les critères votés en la matière, ce qui est l'objet du présent rapport.

Il est proposé d'organiser deux campagnes de subvention par an et à l'issue de chaque campagne, une procédure collégiale avec des élus de chaque groupe politique de l'assemblée sous la présidence du conseiller général délégué à la culture. Cela se ferait sur la base de l'instruction réalisée par les services.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Un amendement a été déposé par le groupe USM. Il est défendu par Jean-François Robinet.

M. ROBINET. Nous souhaitons amender comme suit le troisième paragraphe, page 3, du rapport : « Pour chaque campagne, à l'issue d'une instruction technique réalisée par la Direction de Affaires Culturelles, il est proposé de réunir la commission réglementaire des affaires culturelles qui sera chargée de proposer, pour chaque dossier, un montant de subvention, en fonction des critères définis par la présente délibération »

M. TURBA. Je demande une suspension de séance au nom du groupe.

M. LE PRESIDENT. La séance est suspendue pour dix minutes.

*(La séance est suspendue à 12 heures 05.)*

-:-

*(La séance est reprise à 12 heures 15.)*

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

Mes chers collègues, nous avons examiné la proposition d'amendement du groupe UMP...

M. HYEST. USM !

M. TURBA. Il y a une différence ? *(Sourires sur divers bancs.)*

M. LE PRESIDENT. Je n'avais pas saisi la subtilité pour ce qui me concerne.

Nous acceptons l'essentiel du contenu de l'amendement sans mentionner explicitement la commission réglementaire car nous ne voulons pas alourdir ses ordres du jour. Nous vous proposons de retenir l'idée d'une instruction technique réalisée par la direction des affaires culturelles. Il est proposé de réunir « une commission *ad hoc* constituée des membres de la commission des affaires culturelles » ce qui revient à peu près au même. On a bien compris que nos commissions traditionnelles sont importantes pour vous, ce qui nous va bien. C'est un peu plus large en effectifs que ce nous proposons.

On sait bien qu'il y a toujours en général quelques absents ; quand je dis « en général, quelques... » je suis en-dessous de la vérité. Il y a toujours pas mal d'absents. On aura des effectifs qui vont bien. Il n'y a pas de problème particulier.

Sous réserve de cette modification, je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 6-02

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme et de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'association « Cultures du Cœur Seine-et-Marne », créée le 29 juin 2006, a pour vocation de lutter contre l'exclusion en œuvrant pour l'ouverture de la culture, des loisirs et du sport à tous, et en particulier aux personnes qui en sont exclues, en collectant les places invendues de spectacles, de cinéma, de rencontres sportives et de loisirs. Le présent rapport nous présente le bilan d'activité 2009 et le projet de l'association « Cultures du Cœur Seine-et-Marne » pour l'exercice 2010, et propose un montant de subvention départementale 2010 reconduit à 50 000 €. Par ailleurs est également soumis à notre approbation le projet de convention 2010 – 2012 entre le département et l'association.

Avis favorable des commissions.

M. EUDE suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Dans ce dossier il y a des places pour des événements sportifs mis à disposition. Est-ce que ça rejoint « Rêves de sport » ? Quand on voit le nombre d'invitations mises à disposition et le nombre d'utilisations, certaines places ne sont pas du tout utilisées. Est-ce que celles liées au sport sont reversées à « Rêves de sport » ? On achète alors que là, les places sont gratuites. Il y a peut-être des économies à faire.

M. LE PRESIDENT. Pour moi ce sont deux dispositifs qui n'ont rien à voir. Les partenariats peuvent concerner les mêmes associations sportives qui offrent des manifestations sportives attractives pour un public.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-03

Mme PELABERE suppléant Mme CHAIN-LARCHE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Pour soutenir sa politique de valorisation et de conservation des collections des musées départementaux, le département est amené à solliciter l'aide conjointe de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, au titre des actions de l'année 2010 des musées départementaux ayant l'appellation « musée de France » (musée de la préhistoire d'Ile-de-France, le musée Stéphane Mallarmé, le musée des pays de Seine-et-Marne, le musée de l'Ecole de Barbizon) inscrites au budget primitif départemental 2010 pour un montant de 811 183,95 € T.T.C

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'avis de la commission des finances. Je ne pense pas que ça aurait posé des problèmes puisqu'il s'agit de solliciter des aides. Ça aurait dû venir devant cette commission.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 6-04

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Une résidence d'auteur a été déclarée au collège Christine de Pisan de Perthes-en-Gâtinais. Je pensais que c'était réservé aux communes ou communautés de communes.

Mme JAN, *directrice de la médiathèque départementale*. Les résidences d'auteurs sont des projets portés par des équipes pédagogiques dans des établissements scolaires, par des collectivités qui peuvent être une librairie ou une compagnie de théâtre qui s'inscrivent dans ce dispositif. Ça n'est pas réservé aux collectivités. Un établissement scolaire peut tout à fait être porteur d'un projet et solliciter le conseil régional pour une subvention. Le conseil général vient en appui.

M. BALLOT. Tout ça dans la mesure des disponibilités financières et des fonds de réserves du collège.

Mme JAN. Le conseil régional intervient pour une grande part sous la forme d'une bourse d'écriture versée à l'auteur en résidence. Le conseil général contribue à hauteur de 5 000 € pour aider au financement des actions culturelles montées dans le cadre du projet de résidence. A la charge du collège, il y a en fait assez peu de frais.

M. BALLOT. Merci.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 6-05

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il nous est demandé d'approuver le projet de convention entre le département de Seine-et-Marne et le syndicat intercommunal des Maisons du Bornage, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 400 000 €, soit 21 % du montant hors taxes du projet de création de la Maison du Chasselas sur la commune de Thomery, tel que joint à la présente délibération. La région contribuera également au financement de ce projet.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. Nous sommes favorables à ce projet. A l'origine les Maisons du Bornage avaient pour objectif d'aider les villages autour de la forêt de Fontainebleau à monter des maisons associatives sur des thèmes précis comme les insectes, la pierre etc. pour que les nombreux visiteurs de cette forêt aillent un peu dans nos villages. Il y avait un certain piétinement depuis quelque temps. Voici enfin cette maison du Chasselas sur laquelle j'ai travaillé lorsque j'étais au tourisme avec mon ami Lionel Walker.

Je fais partie du conseil d'administration de cette association comme maire. Je dois me faire l'écho de l'émotion suscitée par une initiative, des pontons métalliques dans la Seine dont un à Héricy et un autre à proximité du musée Mallarmé qui fait l'objet d'une réclamation des bâtiments de France ou des monuments historiques et qui n'est pas très pratique et pas beau.

M. BENARD. Je ne prendrai pas part au vote. Le débat doit se dérouler à l'intérieur du syndicat et pas du conseil général.

M. ROBINET. Non, je siége au syndicat. Il y a une grande émotion. C'est dans le paysage dont nous sommes garants. On prend tellement de mesures environnementales. Concernant ce ponton, je voudrais savoir si les bâtiments de France ont introduit un recours.

M. BENARD. Nous avons rencontré les AVF avec le préfet. Il n'y a pas grand-chose à faire sur les pontons. S'ils sont monumentaux c'est parce que les voies navigables de France veulent qu'en cas de crues, ces pontons soient le support de péniches en difficulté sur la Seine. On nous a demandé d'atténuer l'aluminium un peu brillant. Ce problème est en train de se résoudre naturellement.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas une maîtrise d'ouvrage départementale et notre contribution n'est pas sur les pontons mais bien sur la maison du Chasselas.

M. BACQUE. Un mot comme ancien président fondateur de l'association des Maisons de Bornage. Je me réjouis de cette nouvelle maison.

M. LE PRESIDENT. Elle est attendue par les élus de Thomery en particulier.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

*(M. Bénard n'a pas pris part au vote.)*

N° 6-06

M. AUBERT, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. L'Union Départementale des Offices de Tourisme et de Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne est un acteur privilégié du tourisme et regroupe 35 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Une convention de partenariat d'une durée de trois ans, a été signée entre le département, le Comité Départemental du Tourisme et l'UDOTSI le 8 juillet 2009-et contractualise des objectifs partagés, prenant en compte les orientations du Schéma Départemental du Tourisme, adopté à la séance du 29 mai 2009.

Après avoir pris connaissance des objectifs, la commission a donné son accord pour l'attribution d'une subvention de 43 400 € qui est la même que cdle de 2009.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.



N° 6-07

M. WALKER suppléant Mme CHAIN-LARCHE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. C'est un espace cofinancé avec la région. Il connaît un réel succès. On attribue la subvention de 2010 de 335 000 € identique à l'année dernière.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 6-08

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Une convention de partenariat a été signée le 9 juillet 2009, entre le département et le GPIH, pour une durée de trois ans. Chaque année, la signature d'un avenant est nécessaire pour déterminer le montant de la subvention départementale. Pour 2010, on nous propose l'attribution d'une subvention de 53 000 €, stable par rapport à 2009.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 6-09

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Mêmes dispositions que le mémoire précédent pour les gîtes de France. La subvention 2010 proposée est de 47 400 €, stable par rapport à 2009

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. FROT. Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis président de l'association.

Je vous remercie d'apporter 47 400 €. Cela a été dit au conseil d'administration il y a quelques jours.

M. LE PRESIDENT. Merci Christian.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

*(M. Frot n'a pas pris part au vote.)*

N° 6-10

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Les logis de France sont nos partenaires. La subvention est de 8 700 € pour la fédération. Elle est stable.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. En application de la loi de finances initiale pour 2010, le département ne conserve en 2010 le pouvoir de fixer les taux que pour trois taxes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le département perd en effet tout pouvoir de fixation du taux de la taxe professionnelle qui est supprimée et remplacée par la cotisation économique territoriale.

Comme il a été prévu lors du débat d'orientations budgétaires pour 2010 ainsi que lors de l'adoption du budget primitif 2010, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières en reconduisant les taux de 2009.

Avis favorable de la commission avec l'abstention des membres de l'opposition.

M. LE PRESIDENT. Ils peuvent difficilement être contre le maintien des taux sauf à vouloir les augmenter. On aurait pu aussi les baisser...

M. HYEST. Il y a une augmentation des bases de 1,2. Compte tenu de la situation du département, les évolutions ne sont pas inintéressantes.

M. LE PRESIDENT. Il y a une augmentation des bases en volume, pas en valeur.

M. HYEST. Ces deux facteurs se cumulent et permettent d'avoir...

M. LE PRESIDENT. Pour la fiscalité économique nous sommes remboursés sans tenir compte du dynamisme de notre territoire.

M. HYEST. Absolument.

M. LE PRESIDENT. Nous protestons donc vigoureusement.

M. HYEST. Vous avez raison. On va essayer de trouver des solutions dans notre clause de revoyure.

M. LE PRESIDENT. Ça serait bien.

M. HYEST. Ce n'est pas le cas pour les communes. On tient compte de l'évolution et il peut y avoir des facteurs d'augmentation.

M. EUDE. Ça dépend s'il y a eu augmentation des taux ou pas.

M. HYEST. C'est cela.

Monsieur le président, nous n'avons pas voté le budget donc on s'abstient. On n'est pas du tout en désaccord avec la non-augmentation des impôts mais comme on était contre le vote du budget, on s'abstient.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité des élus qui ne s'abstiennent pas.

M. HYEST. Quand on fait ça au parlement, ceux qui s'abstiennent protestent alors que c'est bien l'unanimité.

N° 7-02

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Compte tenu de l'augmentation du volume budgétaire du département depuis 2008, le recours à des lignes de trésorerie pour un montant de 100 000 000 € devient insuffisant et il est nécessaire d'accroître le montant de ces lignes à hauteur de 150 000 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

Merci de votre confiance.

N° 7-04

M. RIGAUT, rapporteur de la commission des finances. Le groupe immobilier 3F s'est réorganisé. Il a confié à sa filiale, la SA d'HLM « La Résidence Urbaine de France » le soin de s'occuper désormais exclusivement de la gestion des logements situés en Seine-et-Marne.

Douze emprunts étaient garantis par le département. Il nous est demandé une garantie de ces mêmes emprunts pour la résidence urbaine de France. Vous avez en page 3 du rapport, les caractéristiques des emprunts transférés. Le total de la garantie est de 4 279 440 €.

Il y a les accords obtenus pour cette modification de propriété dans les procès-verbaux du conseil d'administration de l'Immobilière 3F. Il y a aussi les délibérations du SAN de Sénart qui garantissent les 60 % restants.

L'analyse des comptes est tout à fait raisonnable. Il n'y a aucun risque financier significatif. L'encours garanti par le département s'élèvera à 6,7 M€.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 7-05

M. BALLOT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de changer une délibération votée le 20 novembre 2009 qui stipulait une phase de préfinancement de 24 mois. Les emprunts comporteraient un différé d'amortissement.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.



N° 7-06

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. C'est la même chose que ce qui vient d'être si brillamment expliqué.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Mais c'est pour l'OPH 77.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 7-07

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Ce dernier mémoire concerne une demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM « Valophis » qui souhaite acquérir 212 logements situés à Moissy-Cramayel et Pontcarré auprès d'IDF Habitat.

Pour financer cette opération l'office doit souscrire deux emprunts PEX auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et deux emprunts auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant global de 12 345 200 €.

Elle sollicite la garantie du département à hauteur de 40 % soit 4 563 048 €, en complément de celle du SAN de Sénart pour l'acquisition à Moissy-Cramayel et à hauteur de 50 % soit 468 790 € en complément de celle de Pontcarré.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix les projets de décisions.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

## 11 HONORARIAT A MICHEL VALLIER

M. LE PRESIDENT. J'invite notre ancien collègue Michel Vallier à me rejoindre à la tribune.  
(*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

Mon cher Michel, monsieur le conseiller général honoraire puisque tel est désormais ton titre, c'est avec beaucoup de joie que je t'accueille. Mes chers collègues, je pense que vous partagez ce sentiment. Cette distinction lui a été accordée par M. le préfet de Seine-et-Marne.

L'honorariat est accordé aux conseillers généraux sous la condition d'avoir exercé ce mandat pendant 18 années consécutives, si le récipiendaire ou quelqu'un de son entourage l'a demandé. Dix huit années ce n'est pas rien.

Chacun ici te connaît bien et a pu apprécier tes qualités d'élu de la République au service des habitants du canton de Meaux-sud que tu as longtemps représentés et de tous les Seine-et-Marnais. Si nous sommes les élus d'un territoire, nous sommes aussi responsables de l'ensemble du département.

Depuis ta première élection au conseil général en 1976, tu as fait la preuve quotidienne de ton engagement, de ta détermination à faire avancer les dossiers dont tu avais la responsabilité. Je sais que la complexité voire l'aridité de certains sujets ne te faisaient pas peur. Tu y puisais même parfois un supplément d'envie et de motivation.

J'ai déjà eu l'occasion cher Michel, en 2008, au moment où tu as décidé de te retirer de ta responsabilité départementale avec la discrétion qui te caractérise, de te dire tout le bien que je pensais de ta manière de servir, mêlant efficacité, utilité sociale, sens politique, très grande humanité et proximité avec tes concitoyens.

Je ne reviens pas sur ta carrière pour ne pas froisser ta modestie. Je ne résiste pas au rappel de ton sens du détail, de la précision venant du biologiste que tu es. Personne ne me contredira si j'affirme que Michel est le seul parmi nous à savoir ce qu'est un *acorus calamus* ou un *arctium lappa*).

Il a eu pour uniques ambitions l'intérêt général et le rejet des polémiques stériles pour mener sa très riche carrière politique comme conseiller général.

Tu as connu le plus de présidents dans notre assemblée : en 1976 tu as été élu sous la présidence d'Etienne Dailly. Tu as connu ensuite Jacques Roynette, Paul Séramy, Jacques Larché et moi-même.

M. VALLIER. Et Jean-Jacques Hyest.

M. LE PRESIDENT. Excuse-moi.

Riche carrière également comme maire de Trilport et comme élu municipal de 1977 à 2004, responsabilité de proximité souvent mise en avant. Tu es toujours membre du conseil municipal ce qui est la preuve de ta loyauté et de ton souhait de privilégier le collectif. Le maire actuel de Trilport t'a accompagné avec Robert Le Foll ancien conseiller général.

Pour ces valeurs d'altruisme que tu as portées bien haut, pour ton parcours professionnel et politique, je te félicite de ta nomination comme conseiller général honoraire. Je vais te remettre l'écharpe de conseil général que tu as le droit de porter encore, du fait de cette distinction.

(*M. le président ceint M. Vallier de l'écharpe de conseiller général.*)

(*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRESIDENT. Michel va nous dire quelques mots.

M. VALLIER. Je remercie d'abord Jean-Luc Combe qui m'a cédé sa place... pour quelques instants, je vous l'assure. (*Sourires.*)

N'y voyez aucune prétention de ma part. Non pas que je n'aurai pas plaisir à revenir dans cette assemblée mais je suis toujours bien occupé alors que je travaille moins vite.

Jean-Michel Morère ici présent, m'a laissé quelques responsabilités notamment quelques présidences dont celle de l'ASSAD de Trilport et des environs que Gérard connaît bien. Elle couvre 13 communes. Lionel Walker et le CDT donc le conseil général m'ont également confié la présidence du jury départemental des villes et villages fleuris.

J'aide Jean-Michel comme j'ai été aidé dès 1977 alors que je cumulais mon métier de professeur, la mairie de Trilport et le conseil général... Cela me ramène 33 ans en arrière.

Je tiens à remercier Vincent qui a souhaité avec le conseil général me proposer à l'honorariat pour mes 32 années de présence. J'avoue que je suis très fier de ce long parcours ou finalement le travail, les amitiés, les échanges humains, quelques échecs, les succès, m'ont marqué en laissant des

souvenirs impérissables. Ces années ont été pour moi un enrichissement permanent que j'ai essayé de faire partager.

Je veux remercier deux très bons camarades qui m'accompagnent aujourd'hui dans cette rude... Non (*Sourires*) dans cette douce et agréable épreuve.

Robert Le Foll, conseiller général de Meaux. Quand le canton fut partagé en deux en 1976, il m'a demandé avec la section, d'être candidat sur Meaux-sud. Il « m'a » réussi la campagne... (*Nouveaux sourires.*) Ce fut le début de mon engagement dans le département.

Jean-Michel Morère à qui je dois ma réélection en 2001. Il était mon directeur de campagne. Il m'a permis de participer à cette embellie entre 2004 et 2008, surtout en prenant la place de maire. Me permettant de prendre des responsabilités dans l'exécutif du conseil général en particulier dans l'élaboration du SDRIF.

A ce sujet, nous avons manqué d'à propos. Le Président de la République me sachant parti du conseil général... (*Sourires.*) également Louis le Chanoine ; le Président de la République a décidé de supprimer les conseillers généraux...

Nous aurions dû être fermes à ce moment-là : le SDRIF d'abord, ensuite on discute... (*Rires.*)

Cette période de 32 ans pourrait se mesurer en kilomètres parcourus, en nombre de voitures utilisées, en nombre de réunions, représentations diverses, mais aussi en jours d'absences à la maison. Un grand merci à Paulette pour son abnégation, sa grande patience et surtout son sang froid et sa psychologie quand les coups de téléphone anonymes résonnaient à trois ou quatre heures du matin.

J'ai vécu au conseil général ou dans les délégations diverses des échecs mais aussi de grands moments, les décentralisations successives, l'éradication de la rage en France, la destinée de l'Entente Marne, le fleurissement, l'atlas des paysages etc. Je pourrais continuer longtemps cette énumération. Il y a eu également l'évolution du travail, des responsabilités des conseils généraux. Le travail des conseillers est devenu un véritable métier de plus en plus compliqué.

Je souhaite le même bonheur à mes ex-collègues aujourd'hui réunis qui travaillent avec les services qui nous sont si précieux. Je leur souhaite le partage de ce bonheur avec nos administrés. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRESIDENT. Merci Michel.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 13 heures.*)

## SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

### 1 PRESENCES

### 2 DOCUMENTS

### 3 CALENDRIER

### 4 AGENDA

### 5 ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS

### 6 PROCES-VERBAUX

### 7 DESIGNATION

N° 77/01 : Désignation de deux représentants du conseil général au sein de la commission locale d'information et de surveillance du site de la REP à Fouju et Moisenay.

### 8 INFORMATIONS

### 9 HONORARIAT A MICHEL VALLIER

### 10 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01 : Contrat de parc du gâtinais français 2007-2013 : modifications du programme d'actions du par cet du programme LEADER au titre de l'année 2009. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 1-02 : Projet de troisième contrat régional de la commune de Servon. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-03 : Projets de contrats ruraux. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 1-04 : Etude de piquetage – prestation à bons de commande : autorisation donnée au président pour signer les conventions avec les structures intercommunales intéressées par une étude de piquetage fin de leur territoire. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba suppléant M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 1-05 : Mise en œuvre du dispositif : e-transformation 77 dans le cadre du développement économique des entreprises seine-et-marnaises de moins de 250 salariés. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-06 : Adaptation du dispositif d'aide aux entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité – Mise en place d'une aide à l'innovation partenariale. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-07 : Convention de partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et modalités de reversement du produit de la taxe CAUE votée par le conseil général. Mme Pottiez-Husson, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-08 : Espaces naturels sensibles – Approbation du programme d'aménagement du bois de la Bergette à La Ferté-sous-Jouarre. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 2-02 : Cession à l'association Initiatives 77 d'un logement situé à Meaux. M. Elu, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 2-03 : Prestations d'action sociale en faveur du personnel départemental – Barèmes 2010. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 2 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 2-04 : Transfert de la propriété des livres, des compact-discs et du mobilier au comité des œuvres sociales du département de Seine-et-Marne. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision amendé à l'unanimité.

N° 3-01 : Délégation de compétence des transports scolaires au département. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-02 : Participation du département au financement des cartes de transports scolaires OPTILE – Projet de convention. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 3-03 : Participation du département au financement des cartes d'abonnement scolaire SNCF et RATP – Projets de convention. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 3-04 : Avenant n° 1 à la convention carte « Améthyste Gratuité » pour les anciens combattants et veuves de guerre de 65 ans et plus et réévaluation des frais de gestion. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 3-05 : Participation transport à la demande : « Balade proxi'bus » de la communauté de communes du provinois et « proxi'bus apollo+ » du secteur de Chelles. Projets de convention. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Caparroy, Agisson, le président, Agisson, le président, Walker.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-06 : Transport à la demande : financement relatif à l'exploitation d'un service » à la demande de la plate-forme aéroportuaire Roissy CDG/Filéo (anciennement Allobus). M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-07 : Lignes conventionnées : réseaux de transport – Projet d'avenant. M. Agisson, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-08 : Création de l'observatoire des paysages de Seine-et-Marne. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Hyst, Bascoul, DPR.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-09 : Lignes conventionnées : lignes Seine-et-Marne Express – Projets d'avenants. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-10 : RD 372. Réalisation d'une voie verte sur le territoire des communes de Villiers-en-Bière et Dammarie-les-Lys. Dossier de prise en considération. M. Walker, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 3-11 : Mise à disposition du département du parc de l'équipement. Actualisation pour l'année 2010 de la convention passée à ce titre. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

Interviennent : MM. Agisson, le président, Agisson, le président, Agisson, le président, Aiello, le président, Agisson, Eude, le président.

N° 4-01 : Convention de mise en œuvre de l'appel à projet relatif à la mission d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. le président, Mme Tallet, M. Bernheim.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 4-02 : Convention avec l'agence de services et de paiement (A.S.P.) pour la gestion de l'aide départementale aux employeurs au titre du contrat unique d'insertion (C.U.I.) M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Bernheim.

Adoption du projet de décision.

N° 4-03 : Conventions de financement au titre de l'aide sociale pour divers établissements pour personnes handicapées. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 4-04 : Fonds départemental de compensation du handicap – Renouvellement de la convention d'organisation et de fonctionnement du fonds départemental de compensation du handicap et de la convention relative aux modalités de financement de ce fonds. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Satiat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 4-05 : Convention de financement d'un foyer d'hébergement pour adultes cérébrolésés à Savigny-le-Temple. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 4-06 : Conventions tripartites de diverses maisons de retraite. M. Ballot suppléant M. Jaunaux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 4-07 : Convention type relative aux relais assistantes maternelles. Mme Querci, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, Mme Querci, M. Ballot, Mme Querci, MM. le président, Barbaux, le président.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 5-01 : Approbation du programme relatif à la reconstruction du collège « Arche Guédon » à Torcy dans le cadre d'une expérimentation pour la construction d'un bâtiment à énergie positive et arrêt des enveloppes financières prévisionnelles de l'opération et des travaux. Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : M. Morin, Mme Delessard, M. Morin, Mme Delessard, MM. Rigault, le président, Deniot, directeur de l'architecture, des bâtiments et des collèges, le président, Rigault, Deniot, Rigault, le président, Eude, Ballot.

Adoption du projet de décision.

N° 5-03 : Enseignement privé – Répartition du montant par collège du forfait d'externat des collèges privés pour la part consacrée aux personnels non enseignants (personnels techniciens, ouvriers et de service) affectés à l'externat. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Rigault.

Adoption du projet de décision.

N° 5-04 : Barème des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges publics. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 5-06 : Politique départementale en matière d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : programmation 2010. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Agisson, le président, Agisson, le président, Agisson, de Guibert, directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement des territoires, le président, Ballot, le président.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 5-07 : Subvention à l'association « Trophée de l'Espoir et Challenge du fair-play » pour l'année 2010. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, le président, Bontoux, Ballot, Bacqué, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, Bacqué, Ballot, Bacqué, le président, Hiest, Eude.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-01 : Politique départementale en faveur des festivals et manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local : modification des critères. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Robinet, Turba, le président, Hiest, Turba, le président.

Adoption du projet de décision avec la modification.

N° 6-02 : Association cultures du cœur : subvention départementale pour l'exercice 2010. Mme Querci, rapporteur des commissions n°s 6 et 4 ; M. Eude suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, le président.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-03 : Subventions de l'Etat-direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour les actions des musées départementaux. Mme Pélabère suppléant Mme Chain-Larché, rapporteur de la commission n° 6.

Adoption du projet de décision.

N° 6-04 : Politique départementale en faveur de la lecture : attribution de subventions. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, Mme Jan, directrice de la médiathèque départementale, M. Ballot, Mme Jan, M. Ballot.

Adoption du projet de décision.

N° 6-05 : Convention entre le département de Seine-et-Marne et le syndicat intercommunal des maisons de bornage pour la création de la maison du chasselas à Thomery. M. Dey, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Turba suppléant M. Satiat, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Robinet, Bénard, Robinet, Bénard, le président, Bacqué.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-06 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-07 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Espace du Tourisme Ile-de-France à Disneyland Resort Paris et approbation de l'avenant à la convention. M. Walker suppléant Mme Chain-Larché, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Eude suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 6-08 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupement des professionnels de l'industrie hôtelière de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention. M. Dey, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 6-09 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association départementale des gîtes de France de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention. M. Walker, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Frot.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-10 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association départementale des logis de France de Seine-et-Marne et approbation de la convention avec le département. M. Walker, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.



Adoption du projet de décision.

N° 7-01 : Fixation du taux des taxes directes locales pour 2010. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, Eude, Hiest.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 7-02 : Modification de la délégation de compétences au président du conseil général en matière de lignes de trésorerie. M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 7-04 : Demande de transfert de garantie d'emprunt de la SA d'HLM Immobilière 3 F au profit de la SA d'HLM « La Résidence Urbaine de France ». M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 7-05 : Garantie d'emprunt accordée par délibération n° 7/08 du 20/11/2009 à la SA d'HLM « Les Foyers de Seine-et-Marne » - Modification d'une caractéristique des emprunts. M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 7-06 : Garantie d'emprunt accordée par délibération n° 7/01 du 05/10/2009 à l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne – Modification d'une caractéristique des emprunts. M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 7-07 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM « Valophis la Chaumière de l'Ile-de-France » pour l'acquisition de 197 logements à Moissy-Cramayel et 15 logements à Pontcarré. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

#### 11 HONORARIAT A MICHEL VALLIER

Interviennent : MM. le président, Vallier, le président, Vallier, le président.